

Stratégie 2025 pour Bruxelles

Un nouveau dynamisme économique pour la Région.

Axe 1 : Engagements de la Région

Bruxelles, le 16 juin 2015

STRATEGIE 2025 POUR BRUXELLES

« Redynamiser l'économie bruxelloise »

- Axe 1 : Engagements de la Région -

I. INTRODUCTION

1/Historique récent de la collaboration entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

La mise en œuvre des politiques concertées avec les partenaires sociaux a démarré avec le Pacte social pour l'emploi en 2002. D'un rôle d'avis, les partenaires sociaux devenaient acteurs de l'élaboration des plans politiques en matière d'emploi.

Ensuite, lors de la législature 2004-2009, c'est le Contrat pour l'Economie et l'Emploi qui fut signé avec les acteurs du Conseil Economique et Social. Le New Deal acta quant à lui un pas en avant, en faisant participer les partenaires sociaux au suivi de la mise en œuvre des actions menées et non plus uniquement à la collaboration dans l'écriture des priorités politiques.

Le précédent Gouvernement a impulsé une étape supplémentaire dans cette collaboration entre acteurs politiques et socio-économiques. Le Gouvernement a souhaité, à travers un **Sommet Social Extraordinaire**, déterminer les priorités à mettre en œuvre chaque année avec les partenaires sociaux, et ce avec des objectifs concrets, assortis de moyens identifiés accompagnés d'un échéancier clairement établi. Ces actions sont suivies par le Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale (CBCES - organe de concertation tripartite de la Région). C'est à nouveau dans une logique concertée que le bilan et l'évaluation des actions menées ont lieu, soutenus par des indicateurs précis.

2/ Eléments clés de l'évolution récente du contexte socioéconomique régional.

Paradoxalement, la Région bruxelloise, à l'instar d'autres villes européennes, connaît des évolutions économiques favorables en termes de richesses produites et de concentration de l'emploi en son sein. Néanmoins, malgré une croissance supérieure à la moyenne nationale, la situation sociale continue à se dégrader. Ainsi, le chômage connaît sur une longue période une croissance plus élevée que la moyenne. La situation de la zone métropolitaine bruxelloise illustre particulièrement bien le phénomène qu'on appelle le « paradoxe urbain ». En effet, les grandes métropoles européennes, dont Bruxelles, sont redevenues les

moteurs de la croissance de l'Union européenne. Néanmoins, cette richesse créée ne se traduit pas nécessairement dans la réduction de la fracture sociale. Malgré une forte concentration des emplois en ville, une partie importante des résidents est exclue de cette richesse. La Région compte parmi les régions les plus riches d'Europe en termes de PIB par habitant et affiche, simultanément, un taux de chômage très élevé contribuant à la paupérisation d'une part croissante de sa population. Ce paradoxe de la ville, productrice de richesse et de pauvreté, est encore plus accentué en Région de Bruxelles-Capitale lorsqu'on examine les clivages socioéconomiques en son sein.

Cette apparente dichotomie entre évolution économique et évolution sociale trouve une explication dans la forte présence des navetteurs qui travaillent à Bruxelles mais n'y résident pas. Les performances économiques de la Région s'en trouvent en effet dopées, sans qu'elles ne reflètent toutefois la situation sociale de la population bruxelloise.

Par ailleurs, le double mouvement d'internationalisation que connaît Bruxelles, à savoir la mondialisation « par le haut » et « par le bas » que d'aucuns ont pu souligner, vient renforcer les phénomènes de dualisation qui caractérisent la Région bruxelloise. D'une part, l'emploi généré par les nombreuses institutions à caractère international qu'abrite Bruxelles profite trop peu aux Bruxellois et, d'autre part, en raison de l'attrait qu'elle exerce en tant que capitale européenne et belge, la Région bruxelloise est la porte d'entrée d'un important flux de migrations externes, en provenance de pays européens, mais aussi de pays moins riches. De plus, si la croissance économique bruxelloise et l'attrait qu'exerce Bruxelles génèrent des emplois, il s'agit principalement d'emploi à haute qualification qui ne permet pas de résorber un chômage à plus faible qualification.

A cet égard, on rappellera que la Région est confrontée, depuis de nombreuses années, à une désindustrialisation sévère de son tissu économique. Confrontées à un manque de terrains industriels disponibles, aux contraintes d'exploitation importantes qu'impose tout espace urbain, ainsi qu'à des difficultés d'accès croissantes pour leurs travailleurs et pour le transport de leurs marchandises, de nombreuses industries ont fait le choix de la délocalisation et ont d'ores et déjà quitté la région bruxelloise pour s'installer *-dans le meilleur des cas-* dans sa périphérie. L'emploi industriel doit donc être placé sous haute protection. Une attention particulière doit être ainsi accordée à l'ancrage bruxellois des trois dernières grandes entreprises industrielles que sont Audi, la Sabca et Viangro et des entreprises de service industriel, soumises à la concurrence étrangère.

Enfin, la création d'emplois, bien qu'elle ait été plus forte qu'en Flandre et en Wallonie ces dernières années, ne suffit pas à absorber le flux de nouveaux entrants sur le marché de l'emploi, dont le nombre ne cesse d'augmenter en raison de la croissance démographique très forte que connaît Bruxelles¹.

¹ Extrait note de travail de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, mai 2015

3/ Bilan et évaluation du New Deal bruxellois

La Stratégie 2025 pour Bruxelles fonde une part de ses objectifs et engagements sur les constats partagés dans le cadre du Pacte de Croissance Urbaine Durable (rebaptisé New Deal bruxellois) et de l'évaluation de la Gouvernance de ce Pacte négocié et mis en œuvre de manière partagée par le Gouvernement et les partenaires sociaux bruxellois.

Cette évaluation réalisée par l'IBSA, soulevait les éléments suivants, qui ont accompagné la rédaction de la Stratégie 2025 pour Bruxelles :

- Les acteurs participants au New Deal ont émis le souhait de voir poursuivre cette méthode de travail via des collaborations croisées, de dépassement de certaines fragmentations politiques et institutionnelles sur le territoire bruxellois ;
- L'évaluation a souligné la nécessité de cibler les objectifs et priorités de ce type de Pacte afin de réaliser des actions à implémenter dans le cadre d'une législature mais aussi à plus long terme ;
- Le besoin de formaliser la gouvernance et la coordination d'un tel processus a été clairement identifié en tant que condition de réussite ;
- Les parties prenantes du New Deal ont souhaité poursuivre la dynamique en incluant tous les acteurs qui œuvrent dans l'enseignement, car ce domaine est considéré par tous comme une composante essentielle d'une politique d'emploi et de formation. Le CBCES élargi a été d'emblée le lieu identifié comme le plus propice pour la mise en perspective des approches des divers gouvernements actifs sur le territoire bruxellois afin d'élaborer, au niveau stratégique, un référentiel d'actions commun sur Bruxelles.

4/ La Stratégie 2025 pour Bruxelles : pour un nouveau dynamisme économique de la Région.

Le premier Sommet Social du 10 octobre 2014 a été l'occasion de faire le bilan du précédent SSE, mais également de poser l'architecture de la mise en œuvre de la future Stratégie 2025 avec les partenaires sociaux bruxellois.

La Stratégie 2025 a pour objectif de redynamiser l'économie bruxelloise avec une vision prospective sur 10 ans.

Pour ce faire, la mise en œuvre des politiques d'emploi, d'économie, de recherche, de formation et d'enseignement doit être croisée.

C'est pourquoi la Stratégie se traduit en 18 objectifs qui traversent l'ensemble de ces champs. Ces objectifs ont pour vocation :

- **de faire de Bruxelles la Capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation (Objectif global de l'axe 1 de la Stratégie 2025 pour Bruxelles)**

- **d'inverser le paradoxe de l'économie bruxelloise et d'augmenter la qualité de vie des Bruxellois, prioritairement par une participation plus grande au marché de l'emploi.** Augmenter l'emploi des Bruxellois en promouvant le dynamisme socio-économique de la Région et améliorer le cadre de vie (logement, mobilité et qualité de l'air, aménagement du territoire, social et santé...) c'est aussi rendre la ville-Région plus attractive pour ses travailleurs et ses entreprises.

La Stratégie 2025 pour Bruxelles sera mise en œuvre selon une **triple temporalité** :

- **A l'horizon 2025**, afin d'épouser un horizon prospectif ambitieux et qui dépasse la seule échéance législative;
- **A l'échelle de la législature**, afin de planifier l'exécution des engagements sur le terme de la législature et établir un bilan après 5 ans;
- **Annuelle**, afin de déterminer les priorités et d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie.

Cette Stratégie sera mise en œuvre **en collaboration avec les partenaires sociaux** du Conseil Economique et Social. Cette collaboration portera sur différents niveaux opérationnels selon les chantiers :

- Certains chantiers de la Stratégie feront l'objet d'une priorité partagée. Leur pilotage et leur mise en œuvre se feront en collaboration avec les partenaires sociaux, qui s'engagent à les soutenir, en fonction d'une méthodologie de travail proposée par les partenaires gouvernementaux pour chaque objectif visé ;
- Certains chantiers, en priorités concertées, seront du pilotage direct du Gouvernement et feront l'objet d'une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, sans pour autant qu'ils n'y engagent d'obligation d'intervention.

Enfin, la détermination des priorités annuelles de la Stratégie se fera également avec les membres du Conseil Economique et Social lors d'un Sommet Social précédant la rentrée parlementaire.

5. Conditions de réussite

La mise en œuvre de la Stratégie 2025 pour Bruxelles sera davantage garantie d'une mise en œuvre efficiente moyennant les conditions de réussite suivantes :

- La Stratégie 2025 ne part pas d'une table rase. Dès lors, afin de tirer tous les enseignements du New Deal bruxellois pour l'emploi et la formation mis en œuvre lors de la législature précédente, les engagements transversaux du New Deal feront l'objet d'une analyse concertée avec les partenaires sociaux en CBCES. L'objectif en sera de clôturer les chantiers aboutis et d'évaluer les chantiers encore en cours.

- La Stratégie 2025 pour Bruxelles se veut un processus concerté et en partie partagé dans sa mise en œuvre avec les acteurs économiques et sociaux de la Région. Dès lors, afin d'assurer une participation optimale de ces derniers, les moyens du dialogue économique et social seront renforcés via, notamment, un soutien équilibré aux interlocuteurs sociaux ainsi qu'une rationalisation de la fonction consultative.

- La déclinaison sectorielle de la Stratégie 2025 pour Bruxelles étant du ressort des partenaires sociaux, ces derniers seront chargés au nom du Gouvernement, de négocier les protocoles sectoriels cadres et leur opérationnalisation.

- Tout au long de sa mise en œuvre, la Stratégie 2025 intégrera à travers l'ensemble des objectifs, les dimensions transversales de qualité et durabilité tant en matière d'économie que d'emploi et de formation.

Enfin, la Stratégie 2025 s'inscrit dans le contexte particulièrement délicat de la transition liée à la 6ème Réforme de l'Etat, dont l'impact sera particulièrement important pour les politiques d'emploi à Bruxelles. De nombreuses incertitudes planent encore sur un certain nombre d'aspects liés aux transferts de compétences et à leurs conséquences juridiques et budgétaires, et donc leur impact final sur les politiques régionales. En découle(ra) un travail législatif conséquent, la nécessité d'un suivi budgétaire précis et, last but not least, l'importance d'une concertation structurée avec les 2 autres Régions et le niveau fédéral dans une logique de fédéralisme de coopération au bénéfice des travailleurs, des demandeurs d'emploi et des entreprises.

La mise en œuvre de nouvelles politiques, telles que décrites dans la Stratégie, devra tenir compte des enjeux financiers liés aux clés utilisées dans la Loi de financement. Elle devra aussi gérer l'effet des facteurs de résilience et d'inertie propres aux systèmes en place et évaluer les impacts de toute décision dans le contexte du nouveau paysage institutionnel.

II. METHODOLOGIE

1/ Structure de la Stratégie

La Stratégie est structurée en **18 grands objectifs**. Ces objectifs sont issus de l'Accord de Gouvernement et des priorités déterminées lors du Sommet Social d'octobre 2014.

Chacun des 18 objectifs présentés dans cette Stratégie est porté par un Comité de pilotage. Celui-ci est composé d'un ou plusieurs membres de Gouvernement, **soutenus par les administrations concernées par la mise en œuvre des chantiers de l'objectif. Une délégation du Conseil Economique et Social sera également conviée.**

Ces objectifs font l'objet d'une **déclinaison en plusieurs chantiers opérationnels**. La mise en œuvre de ces chantiers sera pilotée par un ou plusieurs Ministres porteurs (avec possibilité de délégation à leurs administrations compétentes) ou par un ou plusieurs membres du Conseil Economique et social pour les chantiers relevant d'une priorité partagée avec les partenaires sociaux. Chaque chantier fera l'objet d'un canevas commun fourni par la cellule de support aux projets gouvernementaux du SPRB, reprenant le descriptif du chantier, l'échéancier, les budgets et financements disponibles ou nécessaires et les indicateurs de suivi utiles à l'évaluation.

Certains objectifs relèvent de la compétence de la Région bruxelloise, d'autres de la Région et des Communautés. C'est pourquoi **l'adoption et le suivi de ces 18 objectifs se font en CBCES ou en CBCES élargi selon le champ de compétence qu'ils recouvrent**. Les objectifs tels qu'ils ont été définis au sein de la Stratégie 2025 représentent des enjeux prospectifs définis a priori par la Région de Bruxelles Capitale et que partagent en tout ou en partie les partenaires sociaux et les Communautés, dont le concours est nécessaire à leur réalisation. Les entités communautaires, dans le champ de leurs compétences respectives, s'engagent dès lors à la poursuite de ces objectifs et leurs différents chantiers, sans naturellement qu'une obligation de résultat spécifique ne doive être considérée quant à leur adhésion à l'ensemble des engagements opérationnels qui les composent.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les chantiers à adopter en CBCES élargi et à mettre en œuvre en collaboration avec les Communautés, **la Task Force « Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise »** qui réunit les acteurs politiques et les services publics d'emploi et de formation, les acteurs socio-économiques du CESRBC et les acteurs de l'enseignement, sera le lieu d'analyse et d'expertise nécessaire à l'alimentation, à l'approfondissement et au développement des objectifs de la Stratégie 2025 relatifs à l'ensemble des chantiers articulant Emploi, Formation et Enseignement, dont tout particulièrement les chantiers des objectifs de renforcement des politiques croisées emploi-formation, de renforcement de la formation professionnelle et du Programme bruxellois pour l'enseignement. Ces différents chantiers rassemblent les travaux de l'Alliance Emploi-Formation-Enseignement.

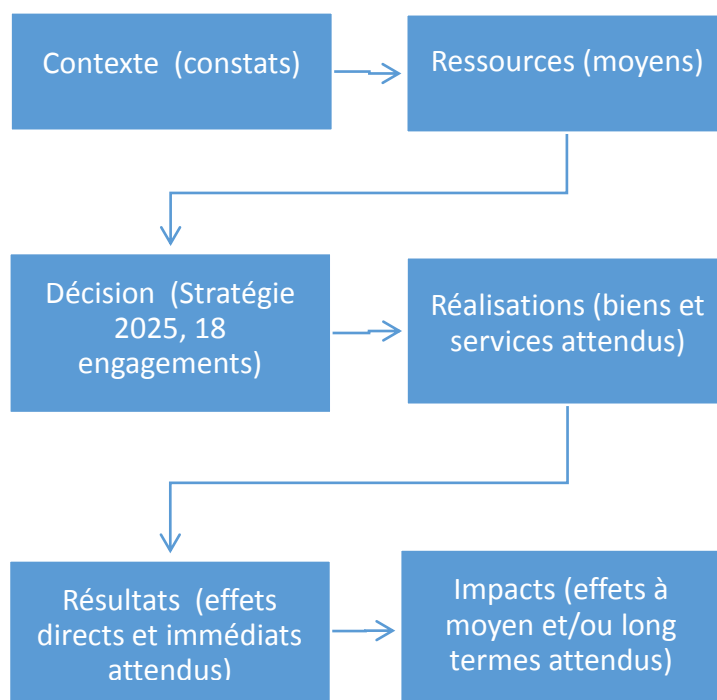
2/ Coordination de la Stratégie

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre concertée des priorités de la Stratégie, **la coordination** sera assurée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Economie et de l'Emploi. Pour ce faire, les Ministres s'appuieront sur la Cellule de support aux projets gouvernementaux qui sera renforcée de deux Equivalents Temps plein. De son côté, le Ministre de l'Economie et de l'Emploi désignera un référent «Stratégie 2025» au sein de BEE qui sera renforcé d'un ETP à cet effet. Par ailleurs, chaque administration participant à la mise en œuvre de la Stratégie désignera en son sein un référent « Stratégie 2025 ». Il s'agira des ETP engagés dans le cadre du précédent Pacte de Croissance Urbaine Durable, baptisé New Deal.

3/ Suivi de la Stratégie

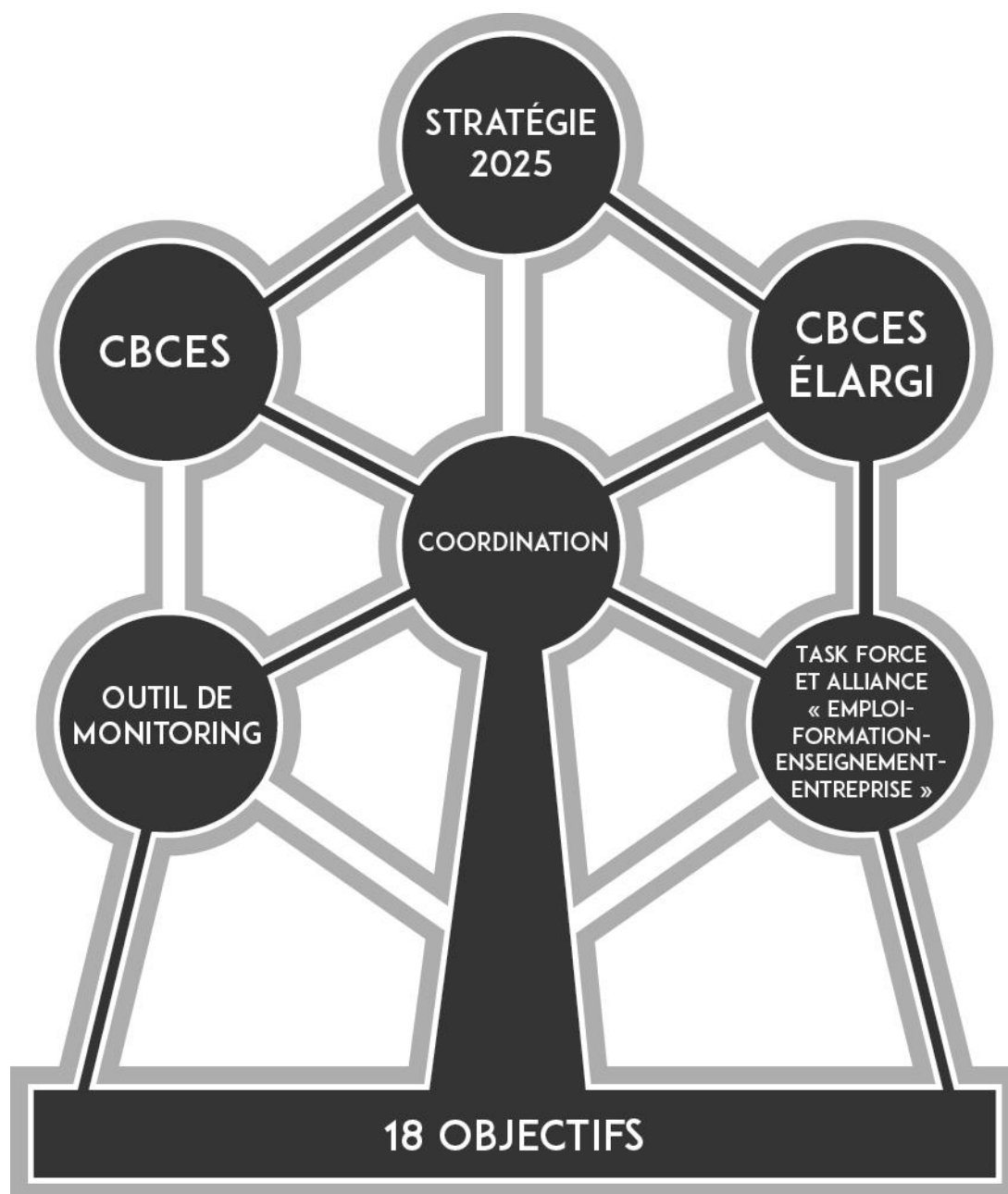
Un outil de suivi des réalisations (**Outil de Monitoring**) de la Stratégie sera mis en place et confié au nouveau bureau bruxellois de la planification. Ce dernier travaillera en synergie avec les services d'analyse et d'études des Administrations et services publics compétents et sous la coordination de la cellule de support du SPRB.

Reposant sur une logique d'intervention schématisée ci-dessous, cet outil permettra de fournir des informations sur les progrès réalisés en regard des objectifs visés par la Stratégie et ses différents chantiers. En effet, les réalisations, résultats et impacts attendus seront traduits en autant d'indicateurs lisibles et pertinents, contribuant secondairement à une évaluation qualitative des actions menées.



Le suivi régulier des engagements et de leurs chantiers se fera quant à lui via les Groupes de Travail, coordonnés par la cellule du SPRB. Sur base du monitoring, la cellule de support présentera un rapport annuel au CBCES et au CBCES élargi sur l'état d'avancement de la Stratégie, lequel devra servir à l'actualisation des priorités déterminées en Sommet Social avant chaque rentrée parlementaire.

4/ Schéma de la Stratégie



III. Les 10 objectifs de l'Axe 1 et leurs chantiers

Objectif 1 – Mise en œuvre de la 6^{ème} Réforme

Description de l'objectif :

Suite à la 6^{ème} Réforme de l'Etat, le Gouvernement a entamé le travail de prise en charge des différentes compétences et des dispositifs qui y sont associés.

La mise en œuvre de la 6 Réforme nécessite une série de conditions de réussite, notamment :

- Transversalité des questions liées à la sixième réforme de l'Etat (renvoi à d'autres engagements) ;
- Les aspects prospectifs au-delà des constats ;
- Précision des timings ;
- Meilleure précision des objectifs généraux de cet engagement quant à :
 - o La simplification et la lisibilité des dispositifs ;
 - o La préoccupation liée à la sécurité juridique dans la transition entre les dispositifs (et à l'évaluation des impacts positifs et négatifs des réformes sur les entreprises, les secteurs et les travailleurs) ;
 - o La concurrence interrégionale et la portabilité des dispositifs dans une logique interrégionale, ainsi que les relations avec l'entité fédérale ;
 - o La maîtrise des budgets liés à la Sixième réforme de l'Etat ;

Une attention particulière sera donnée aux dispositifs d'activation, de réduction de cotisations patronales ainsi qu'au système des Titres-Services. Une approche « groupe-cible » bruxellois sera au centre des stratégies d'avenir.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Ministre des Finances et du Budget

- Partenaires :

CES, le SPRB, Actiris

- Type de concertation : Objectif partagé

Chantiers :

Chantiers	Engagement opérationnels
<p>1/ Evaluation des dispositifs hérités du Fédéral suite à la 6^{ème} Réforme de l'Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail spécifique aux aspects « dispositifs d'activation et d'exonérations» entre le Ministre de l'Emploi/SPRB – BEE / Actiris pour réaliser un premier cadastre et définir les premières tendances d'utilisation au niveau de la RBC • Disposer d'une image la plus exacte possible des mesures en faveur de l'emploi ventilées par programme et mettant en évidence les programmes auxquels recourent majoritairement les entreprises dans chaque région mais aussi le profil et le secteur d'activités de ces entreprises ainsi que les groupes-cibles les plus concernés et le profil géographique (lieu de résidence/lieu de travail) de ces travailleurs tout en tenant compte pour chaque type d'action des impacts budgétaires (notamment ceux liés à la nouvelle gestion des cotisations sociales qui sera mise en place dans le cadre de la Réforme de l'Etat) ainsi que des effets de la concurrence interrégionale • Assurer une information régulière des travaux de la Task Force faitière vers les membres du Comité de pilotage de l'objectif • L'analyse des leviers budgétaires et des dispositifs existants, en ce compris préexistant à la réforme (e.a politique ACS) sera entreprise (dans le respect des conditions de réussite évoquées supra).
<p>2/ Mise en œuvre d'un monitoring fin des dispositifs « Groupe-cible » existants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les canaux de communication des monitorings réalisés par les entités fédérales (ONEM/ONSS/ANSSAPL/SPP IS/SPE) afin de connaître précisément la consommation budgétaire bruxelloise • Mettre en place un rapport de monitoring concernant l'utilisation des dispositifs « Groupe-cible » au sein de la RBC
<p>3/ Analyse des profils des demandeurs d'emploi bruxellois les plus en difficulté par rapport à l'accès au marché du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un rapport d'analyse sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi bruxellois – Mise à jour sur base des données pour 2014 • Définir une méthodologie d'analyse suffisamment flexible pour intégrer les évolutions des profils des demandeurs d'emploi

4/ Analyse des besoins des entreprises bruxelloises en vue de la création d'emplois « Groupe-cible »	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les entreprises consommatrices des dispositifs « Groupe-cible » (inclus dans l'étude « Groupe-cible ») • Etablir les dispositifs « intéressants » pour les entreprises afin de stimuler l'utilisation des dispositifs « Groupe-cible » • Etablir les conditions de réussite pour l'entrée des travailleurs dans des emplois durables (formation...)
5/ Développement d'une stratégie « Groupe-cible » spécifique à la RBC	<ul style="list-style-type: none"> • Sur base des résultats des 5 premiers chantiers, rédiger une Note stratégique au Gouvernement concernant la politique « Groupe-cible » spécifique à la Région bruxelloise à mettre en œuvre à partir de 2016, tenant compte du principe de transition dans les dispositifs « Groupe-cible »
6/ Création d'une stratégie de transition vers l'emploi durable	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'émergence d'emplois durables et de qualité en vue d'une transition des dispositifs « Emplois Groupe-cible » vers des « Emplois durables et de qualité » (engagement « Qualité emploi »)
7/ Gestion de la mobilité interrégionale des travailleurs et des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec les deux autres Régions afin d'éviter le dumping social (engagement « Qualité emploi ») • Intégrer la question de la Communauté métropolitaine dans le processus (engagement « Communauté métropolitaine »)
8/ Intégration du dispositif Titres-Services dans le champ de compétence de la Région	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat concernant l'édition des chèques • Gestion de l'aspect interrégional du dispositif (2015 Protocole d'accord) • Prévoir l'accord de coopération (à partir de 2016)

Objectif 2: Elaboration d'un Small Business Act bruxellois

Description de l'objectif :

Le Gouvernement s'est engagé à adopter sous forme de charte et au terme d'une concertation avec les partenaires sociaux, un Small Business Act embrassant les réalités bruxelloises et notamment l'amélioration des relations entre pouvoirs publics et les PME/TPE en vue d'avoir une administration «business friendly» (accueil, efficacité, marchés publics, simplification administrative...) pour renforcer le soutien à l'entrepreneuriat, l'accès au financement, l'accompagnement personnalisé des candidats entrepreneurs et offrir un environnement plus incitatif pour le développement des PME.

Le Gouvernement et les partenaires sociaux soutiendront le processus de simplification administrative respectueuse d'une régulation optimale. Dans ce cadre le Gouvernement analysera les points névralgiques publiés annuellement par Impulse ainsi que les analyses d'autres acteurs issus du monde entrepreneurial de manière à améliorer le SBA.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Ministre-Président

- Ministres associés :

Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique, Secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, Ministre de l'Environnement.

- Partenaires :

CES, Impulse, SRIB, BEE, (en ce compris BI&E), Innoviris, Agence Easybrussels, CIRB.

- Type de concertation : Objectif concerté.

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
Processus d'adoption du SBA	
<p>1. Un groupe de travail réunissant le Cabinet du Ministre de l'Économie, les Secrétaires d'Etat associés et BEE, la SRIB, Impulse et les autres administrations compétentes est mis en place pour produire une note d'orientation sur base de l'étude sur le SBA dont le GRBC a pris acte en avril 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser dans une note d'orientation un projet de SBA qui ciblera en particulier la création d'un package entrepreneurial, la facilitation de l'accès aux marchés publics pour les PME et TPE, l'évaluation de l'environnement réglementaire pour l'adapter aux nouvelles avancées technologiques, la mise en place d'un pôle financier unique regroupant l'ensemble des acteurs et des dispositifs de soutien au financement en vue de répondre aux besoins des entrepreneurs, ou encore, le renforcement de la lutte contre le dumping social. • La note d'orientation sera construite tenant compte notamment de l'étude réalisée en 2014, des points névralgiques relevés par Impulse, de la somme des contributions déjà reçues des acteurs et partenaires sociaux, ainsi que des mesures prises au niveau des autres entités.
<p>2. Consultation des acteurs économiques et sociaux afin d'élaborer un Small Business Act adapté au contexte bruxellois</p>	<p>Les partenaires sociaux émettent des suggestions sur base d'un 'Draft Zero' qui sera soumis au groupe de travail, et/ou de manière proactive en amont de la réception de celui-ci.</p>
<p>3. Le projet de Small Business Act, accompagné de ses implications réglementaires et opérationnelles, est soumis au CES</p>	
<p>4. Adoption du SBA par le GRBC accompagné de ses implications réglementaires et opérationnelles</p>	
<p>5. Promotion du SBA auprès des entreprises</p>	

Grands chantiers du SBA

6. développer une administration business friendly

- Analyse systématique des nouveaux projets de réglementations en vue de limiter au maximum les coûts administratifs et les charges pour les PME et TPE qu'elles pourraient créer (Test-PME).
- Instaurer une diminution substantielle des charges administratives pour les PME et TPE en procédant à des dérogations, des périodes de transition et des exemptions.
- Coordonner les demandes des administrations vis-à-vis des PME et TPE (CRM commun, voir engagement 3).
- Etablir un point de contact auquel les parties intéressées peuvent signaler les réglementations ou procédures qui entravent les activités des PME et TPE.
- Mettre en place un Guichet unique pour les PME et TPE (cfr engagement 3 Rationalisation des outils).

7. Augmenter l'accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les moyens dévolus aux micro-crédits • Etablir une réglementation stricte de délais de paiement des fournisseurs par les pouvoirs publics adjudicataires (locaux ou régionaux) - maximum 30 jours • Etude de la faisabilité de la mise en place d'une caisse de compensation afin de lutter contre les difficultés de trésorerie liées aux retards de paiements des pouvoirs publics • Renforcer le financement de la R&D pour les PME et TPE avec un accent sur la phase entre innovation et étape de commercialisation • Partant de la difficulté des entreprises (et en particulier des PME) à se financer, rationaliser le pôle de financement en tenant compte tant des produits développés par la SRIB et les autres opérateurs publics de même que de l'interaction et des complémentarités avec les acteurs privés en matière de financement • Création d'un environnement favorable à des mécanismes de financement alternatif type win-win lening, crowdfunding...)
8. Simplifier les conditions de transmission d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec le processus de rationalisation des outils (engagement 3), mise en place des outils nécessaires au rapprochement entre les entreprises susceptibles d'être transmises et des acquéreurs potentiels (cfr aussi engagement Réforme fiscale) • Simplification de la réglementation sur la transmission d'entreprises
9. Prévenir les faillites	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif de Seconde chance pour les entrepreneurs ayant déposé leur bilan (Accompagnement offert aux entrepreneurs retentant leur chance ...) • Prévention active des faillites

10. Améliorer les permis d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure coordination de la gestion des permis mixtes (permis d'environnement et permis d'urbanisme) • Révision de la liste des installations classées • Elaboration de guides à l'attention des exploitants d'activités classées • Elaboration d'un Codex (code des conditions d'exploiter sectorielles) relatif aux secteurs de l'immobilier, du commerce, de l'automobile et des ateliers de production
11. Faciliter l'accès aux marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un portail pour élargir l'accès aux informations concernant les marchés publics inférieurs aux seuils de l'UE • Partager les attestations de bonne exécution délivrées par les pouvoirs publics bruxellois et constituer un « réservoir »
12. Création d'un package entrepreneurial (en lien avec engagements 3 et 4)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de locaux • Bourses de démarrage • Accès à des crédits fiables pour tous (Brusoc, Fonds de participation, micro-crédits...) • Accompagnement personnalisé • Accompagnement spécifique pour le lancement d'entreprises d'économie sociale
13. Soutenir des projets de RDI courts au sein des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des chercheurs au sein des PME pour la réalisation de projets courts portant sur la résolution d'un problème pratique au sein de l'entreprise • Elargir les chèques-innovation
14. Promouvoir l'internationalisation des PME bruxelloises	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les structures d'accompagnement pour les neo-exportateurs • Mettre en place un outil financier à destination des PME qui désirent exporter

<p>15. Faciliter l'adoption par les PME et TPE d'un mode de production plus durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une grille de critères « verts » ou « durables » afin de l'intégrer aux différents outils d'aides bruxellois • Assurer une communication ciblée détaillant les différentes mesures disponibles liées aux activités vertes et à la transition énergétique des entreprises
--	---

Objectif 3 : Rationalisation des différents organismes actifs en matière de service et de soutien aux entreprises.

Description de l'objectif :

Dans la suite de l'objectif précédent, le Gouvernement a approuvé une feuille de route pour mettre en œuvre la rationalisation des instruments économiques conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019. Celle-ci engage le Gouvernement à analyser en profondeur le paysage institutionnel et organisationnel bruxellois dans le domaine économique en vue d'optimiser les instruments dont il dispose.

La réflexion sur la rationalisation des instruments économiques est un aspect d'un chantier plus large visant à créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises sur le territoire bruxellois. Elle sera menée de concert avec d'autres priorités de la DPR dans les domaines de l'économie telles que la remise à plat des aides, l'adoption d'un Small Business Act et la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices pour l'octroi des subsides facultatifs.

Les objectifs généraux de la réforme doivent s'organiser autour de deux axes :

- 1. Améliorer l'efficacité de l'existant :**
 - Limiter les redondances entre les acteurs pour gagner en efficacité ;
 - Couvrir l'ensemble des besoins nécessaires au développement des PME ou TPE.
- 2. Simplifier l'offre disponible et en accroître la lisibilité :**
 - Accroître les synergies et les complémentarités entre les organismes de soutien aux entreprises ;
 - Offrir une administration « business friendly », dans l'esprit d'un guichet unique de service et de soutien aux entreprises.

Comité de pilotage :

- Ministre porteur :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Ministre-Président, Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique, Secrétaire d'Etat en charge du Commerce Extérieur, Secrétaire d'Etat à la Transition numérique.

- Partenaires:

CES, Impulse, SRIB, BEE (Incl. BI&E), Innoviris, Atrium, Citydev, CIRB, IBGE.

- Type de concertation : Objectif concerté.

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Economies d'échelle à court terme	Les organismes ayant déménagé au bâtiment UNO (Innoviris, Impulse et Atrium) se concertent pour proposer de premières mesures d'économies d'échelle et de diminution de coûts de structure par la mutualisation des ressources.
2. Diagnostic des enjeux et des pistes de réforme du paysage institutionnel bruxellois de soutien à l'entreprise	<p>Analyse institutionnelle et organisationnelle du paysage bruxellois du soutien aux entreprises (Etude sur la rationalisation des missions et des structures économiques en Région de Bruxelles Capitale.)</p> <p>Cette étude a pour vocation d'approfondir l'analyse et de compléter les différents scénarios déjà été évoqués par le Gouvernement précédent suite à l'étude qui avait été menée en 2011. Les complémentarités et pistes de constitution de réseaux mixtes public/privé seront analysées dans ce cadre.</p> <p>Les missions des organismes publics, ou exerçant des missions de service public, tels que BEE (y compris BIE), Impulse, Atrium, Citydev (volet expansion économique), la SRIB et ses filiales, le Fonds Bruxellois de Garantie et le Fonds de participation tel qu'il a été régionalisé sont au centre de l'analyse. Etant donné le nécessaire « continuum » entre la recherche & développement, l'innovation et le développement économique, les interactions entre ces organismes et Innoviris seront également étudiées.</p> <p>En plus des objectifs de lisibilité et de complémentarité, cet effort de rationalisation doit permettre de dégager à terme des marges budgétaires susceptibles d'être réaffectées au profit des entreprises.</p> <p>Cette réflexion sera également alimentée par le développement du nouveau Plan régional d'Innovation (PRI) qui ciblera les domaines de spécialisation intelligente de l'économie bruxelloise (cf. chantier 9)</p>

<p>3. Consultation et définition d'objectifs partagés pour la réforme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la DPR, l'avis et les suggestions rendus par le CESRBC feront partie intégrante de la réflexion à mener. • Développer une offre de services publics basée sur la demande de soutien des entreprises : l'organisation des Assises de l'entreprenariat au dernier trimestre 2015. <p>Ces Assises doivent permettre aux entrepreneurs de s'exprimer sur les propositions qui seront sur la table et d'assurer ainsi que l'offre de services est en adéquation avec la demande de soutien pour le développement de l'économie à Bruxelles</p>
<p>4. Adoption d'une Stratégie de rationalisation</p>	<p>Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services publics aux entrepreneurs bruxellois.</p> <p>Le point de départ de cette réforme doit être le cycle de vie de l'entreprise : de l'idée d'un projet (pré-création) à la transmission en prenant en compte tous les besoins d'appuis entre les deux, dans les phases de création, de post-création et même de prévention des faillites.</p> <p>Plutôt que de partir des acteurs offrant actuellement un soutien aux entreprises dans ces différentes étapes, la stratégie doit se développer à partir des « métiers » qu'ils couvrent au service des entreprises et des besoins réels de celles-ci : le conseil et l'accompagnement, le développement et le financement.</p> <p>Il s'agit à la fois d'optimiser les moyens dont dispose la Région pour chacun des pôles « <i>Conseil et accompagnement</i> », « <i>Développement</i> » et « <i>Financement</i> », mais également au sein de chacun de ces 3 pôles.</p>
<p>5. Un outil de suivi commun (de type CRM) est mis en place pour assurer l'évaluation des soutiens (techniques ou financiers) apportés aux bénéficiaires</p>	<p>Permettre le suivi des aides octroyées aux entreprises quel que soit le mécanisme utilisé (EXPA, subside facultatif, soutien Innoviris, soutien BIE, soutien VisitBrussels etc) via un outil informatique.</p> <p>L'outil informatique permet la traçabilité de l'accompagnement donné aux entreprises (CITYDEV, IMPULSE, SRIB, Jobyourself, BIE)</p> <p>L'outil permet enfin une simplification administrative via une centralisation des documents demandés.</p>

6. Communication de la réforme de rationalisation	Informer correctement les opérateurs concernés par la réforme (sur le plan du contenu, des délais, des étapes, ...)
7. Mise en œuvre de la réforme de rationalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier éventuellement les statuts des organismes. • Mesurer les réorganisations internes. • Intégrer les économies d'échelle et réévaluer les coûts de structures dans le projet de budget.
8. Les dotations des organismes publics et les subsides octroyés en 2016 appuient la stratégie de soutien aux entreprises telle que décidée dans le cadre de la rationalisation	Soutenir efficacement les TPE et PME via les différents outils dont dispose la RBC.
9. Evaluation des mesures prises dans le cadre de la rationalisation et identification des mesures encore à mettre en œuvre par rapport à l'objectif	Un état des lieux de la mise en œuvre de la rationalisation, une évaluation de l'efficacité des mesures déjà prises et une éventuelle réorientation des mesures encore à prendre est effectué en 2017

Objectif 4 : Evaluation et réorientation des aides aux entreprises vers des activités porteuses d'emploi et de valeur ajoutée

Description de l'objectif :

L'évaluation des aides aux entreprises et leur recentrage sur l'appui au développement d'activités économiques porteuses d'emplois et de valeur ajoutée pour la Région seront les préoccupations premières du Gouvernement pour cet objectif, qui sera mis en lien avec les chantiers relatifs aux politiques croisées emploi-formation et les métiers porteurs d'emplois identifiés dans la Stratégie 2025.

Les conditionnalités (par ex. à l'emploi et/ou la formation) seront modulées en fonction des différents types d'aides et proportionnelles à leur montants. Le Gouvernement ciblera également l'accroissement des moyens financiers consacrés au financement et à la majoration de subsides à l'investissement pour les grandes entreprises, les PME et TPE dont le taux de travailleurs sélectionné par Actiris est le plus important sous forme de package entrepreneurial de soutien et d'une politique active de soutien au commerce de proximité.

Comité de pilotage :

- Ministre porteur :

Ministre de l'Economie et de l'emploi.

- Ministres associés :

Ministre-Président, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique.

- Partenaires :

CES, BEE (en ce compris BI&E), Impulse, Atrium, Innoviris, SRIB, FBG, Bruxelles Environnement.

- Type de concertation : Objectif concerté.

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
<p>1. Le groupe de travail est mis en place et produit une note d'orientation sur la future philosophie d'octroi des aides à l'expansion économique et des autres dispositifs de soutien financier (Comext, Innoviris, SRIB,...) – en lien avec les objectifs de la DPR</p>	<p>Une réflexion sur la réforme de ces aides est menée afin de garantir non seulement leur lisibilité mais également la cohérence par rapport aux objectifs des politiques économiques menées, aux besoins premiers exprimés par les entreprises, en particulier les TPE/PME et l'accès à l'emploi et à la formation des Bruxellois. La réorientation des dispositifs d'aide se fera en lien avec la logique du package entrepreneurial de soutien.</p> <p>Les aides octroyées par les pouvoirs publics doivent avoir de réels effets-leviers liés au développement et au dynamisme de l'économie bruxelloise et son impact sur l'emploi et la formation des Bruxellois, et supprimer les effets d'aubaine en tenant compte de la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat. Une note évaluative passe au crible le dispositif d'expansion économique et les dispositifs de soutiens financiers existants (Comext, SRIB, Innoviris) à la lumière des engagements pris dans la DPR</p>

<p>2. Dans un cadre plus large que la mise à plat des aides aux entreprises, les subsides facultatifs Economie/Emploi/ Commerce/ Commerce extérieur font l'objet d'une évaluation et de nouvelles directives assurant leur contribution effective aux politiques de l'emploi, de l'économie, de l'économie sociale et du commerce développées par la RBC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des critères et des conditions d'octroi des SF recentrés sur les priorités politiques dans les domaines de compétences concernés • Octroyer les SF à des projets pilotes ou innovants dans les secteurs prioritaires, innovants ou porteurs d'emploi et aux niches d'emploi • Améliorer la transparence dans l'octroi des subsides • Mesurer l'impact des subsides régionaux en lien avec les objectifs de la politique régionale • Mesurer l'impact de la remise à plat au regard des dispositifs mis en place par les autres régions (Cfr objectif Communauté Métropolitaine – axe 2)
<p>3. Note d'orientation sur la réforme des dispositifs de soutien et consultation des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser dans une note d'orientation un projet de réforme de l'ordonnance Expansion économique et de l'ordonnance Comext, ainsi que des autres dispositifs de soutien financier. • Dans une logique de service aux usagers, le monde entrepreneurial est consulté dans le cadre des Assises de l'Entrepreneuriat (en lien avec les engagements EE 1 et 2 sur la rationalisation des aides et des structures)
<p>4. Mise en œuvre de la zone de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur base de l'arrêté approuvé par le Gouvernement, le dispositif d'octroi d'une aide supplémentaire aux entreprises qui investissent dans la zone dite "Zone de développement" est mis en œuvre • Evaluation et intégration des mesures liées à la Zone ZEUS dans la réforme des aides"
<p>5. Révision des ordonnances EXPA et COMEXT en lien avec la révision de l'ordonnance R&D (cfr engagement 9)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptations réglementaires et opérationnelles et réforme des outils financiers • Conjointement : réforme de l'ordonnance de 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation • Conjointement : Réforme des mécanismes de financement de la SRIB

<p>6. Mise en œuvre du nouveau dispositif d'expansion économique et Comext et de la nouvelle mouture de l'ordonnance de 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation (voir engagement 9 sur le soutien à la recherche et l'innovation), ainsi que des mécanismes de financement de la Région (SRIB)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et diffusion des informations relatives aux nouvelles aides via une optimisation des outils d'information • Mise en œuvre intégrée en lien avec le SBA, la rationalisation des outils et les initiatives sectorielles
---	--

Objectif 5 : Stratégie de renforcement de la promotion des exportations et de l'attraction des investissements étrangers en RBC

Description de l'objectif:

L'objectif est l'intensification des relations économiques et commerciales avec les partenaires étrangers tout en tenant compte des spécificités du tissu économique bruxellois. La Belgique constituant un petit marché, l'expansion des entreprises et la création d'emploi ne peuvent être assurées que par une orientation vers l'étranger. Il revient au Gouvernement de soutenir les entreprises bruxelloises dans leurs démarches internationales et d'attirer des entreprises étrangères dans notre Région.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur

- Ministres associés :

Ministre-Président, Ministre des Relations extérieures

- Partenaires :

CES, BI&E, VisitBrussels, Bruxelles International, Impulse, SRIB

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
<p>1. Favoriser les relations commerciales avec les pays prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BRICS - L'Union Méditerranée - Le continent africain - Autres en fonction des évolutions économiques mondiales 	INVEST
	Développement d'argumentaires spécifiques aux pays prioritaires
	Mise à disposition des outils de promotion des atouts bruxellois dans les langues des pays prioritaires : site web et réseaux sociaux
	Organisation de séminaires Invest en collaboration avec les chambres bilatérales des pays visés
	Renforcement de la prospection dans les pays-cibles d'investisseurs potentiels
	Mise à disposition de l'Incubateur Invest (Welcome Pack) prioritairement aux pays prioritaires
	EXPORT
	Sensibilisation des entreprises bruxelloises concernant les opportunités d'exportation dans les pays prioritaires : séminaires, site web, réseaux sociaux
	Organisation récurrente d'actions de promotion des exportations dans ces pays prioritaires : missions économiques, invitations d'acheteurs, stands collectifs aux foires
	Intensification des liens avec les des entrepreneurs issus de la diversité bruxelloise
	Protection des TPE/PME contre les risques liés à l'exportation vers les pays prioritaires
	Optimalisation des demandes d'aides financières à l'exportation liées à ces marchés prioritaires (cfr. Infra)
	RESEAU AEC
	Couverture des pays-cibles prioritaires par un Attaché économique et commercial
Représentation plus large que commerciale dans les pays prioritaires (City marketing)	

2. Renforcer la stratégie d'attraction des entreprises pour qu'elles installent leur Hub européen en RBC	Cibler un <u>autre public</u> que les grandes entreprises (tel que les associations internationales, les grandes enseignes commerciales et les investisseurs mobiliers)
	Promouvoir les spécificités et atouts des 10 nouveaux pôles de développement au fur et à mesure de leur capacité à accueillir de nouveaux investisseurs étrangers (chaînon manquants de l'économie bruxelloise + effet cluster)
	Chercher des investisseurs étrangers pour soutenir les entreprises bruxelloises qui ont des difficultés à trouver en Belgique les fonds nécessaires à leur croissance
3. Dynamisation/ optimisation du réseau des attachés économiques et commerciaux (AEC) dans la prospection de marchés	Mise en œuvre d'une <u>mobilité régulière</u> et transparente sur la base du nouveau contrat-type entré en vigueur au 01/07/2014, et/ou d'un nouveau système incitant à la mobilité volontaire (anticiper les départs à la retraite)
	Redéploiement ciblé, objectif et stratégique du réseau en fonction des objectifs économiques de la Région et en concertation avec les deux autres Régions
	Renforcement de l'information et de la formation continuée des AEC dans le cadre notamment des nouvelles compétences Tourisme, et en général de l'évolution de la stratégie régionale
	Renforcement de la cellule et des outils dédiés à l'encadrement, l'accompagnement et l'évaluation des AEC à la lumière de leur nouveau statut et contrat
4/ Positionnement de BIE, par rapport aux autres organismes bruxellois, en tant que Guichet Unique pour : <ul style="list-style-type: none"> - les entreprises bruxelloises souhaitant se développer à l'international, et - les investisseurs étrangers souhaitant se développer en RBC 	Ce chantier fait intégralement partie de l'objectif 2 : rationalisation des organismes. <ul style="list-style-type: none"> • Analyse mi-2015 des missions/activités (eg. par rapport à l'internationalisation) des organismes du paysage bruxellois de l'entreprise. • Sélection fin 2015 d'un scénario de rationalisation de ces missions/activités/organismes (par GRBC, après consultation et information des entreprises, organismes, partenaires sociaux). • Mise en œuvre à partir de 2016 de ce scénario (contenant une éventuelle redéfinition des missions, statuts, dotations/budgets + éventuels rapprochements physiques pour les différents organismes)

<p>5/ Réorientation des aides financières à l'exportation, avec un focus sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les secteurs porteurs de la Région (notamment les services, les ICC, les TIC, les infrastructures, l'alimentation, la santé,...) - les néo-exportateurs - les pays ciblés comme prioritaires par la Région 	<p>Ce chantier sera abordé dans l'objectif remise à plat des aides aux entreprises et dans l'objectif SBA</p>
---	---

Objectif 6 : Entreprendre de grands investissements

Description de l'objectif :

La Région bruxelloise poursuit un important effort visant à garantir le maintien sur son territoire de grands investissements publics nécessaires à son développement et constituant d'importants leviers au soutien de son économie et de son rôle de moteur économique du pays. Ces investissements publics, communaux et régionaux, et les leviers publics nécessaires à des initiatives privées, accompagneront la priorisation des chantiers portés par la Stratégie 2025.

Comité de pilotage :

- Ministre porteur :

Ministre-Président

- Ministres associés :

Ministre de l'Economie, Ministre de l'Environnement et du logement, Ministre de la Mobilité, Ministre des finances et du budget

- Partenaires :

CES, BPL, futur BBP, Bruxelles mobilité, IBGE, SLRB, Citydev, Fonds du logement, SAU

- Type de concertation : objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
<p>1/Renforcement de la « gouvernance territoriale »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme des acteurs du développement territorial et regroupement des administrations en charge de la statistique, de la connaissance territoriale et de la planification au sein d'une nouvelle structure – le Bureau bruxellois de planification – et la création d'un acteur foncier et de mise en œuvre des pôles de développements – la Société d'aménagement urbain. • Réforme des textes législatifs de la politique d'aménagement du territoire (COBAT) en vue d'une simplification des procédures et de l'urbanisme (RRU) en vue d'adapter cet outil à la densification des quartiers. • Réforme de la politique de rénovation urbaine – d'une part par la création des Contrats de rénovation urbaine destinés à recoudre le tissu urbain à des échelles supra-locales et, d'autre part, par une amélioration de la législation des contrats de quartier.
<p>2/ Le développement du site du Heysel</p>	<p>Projets portés :</p> <p>Salle de spectacle d'envergure internationale ; Quartier commerçant ; Logements (450 logements dans NEO 1); Nouvelle salle de congrès ; Nouveau stade de football sur le parking C ; prolongement du métro au Parking C et création d'un parking de transit</p> <p>A terme, au total :</p> <ul style="list-style-type: none"> - près de 2.000 emplois générés par la construction - près de 2.000 emplois potentiels générés par l'activité économique - plus de 1.500 habitants
<p>3/Le site Reyers</p>	<p>Projets :</p> <p>Pôle média ; Nouveau quartier de 450.000 nouveaux m² dont 95.000 m² pour les sièges de la VRT et de la RTBF situés au milieu du site ; 55% de logements ; Etude relative au réaménagement de l'E40 en boulevard urbain dont l'attribution vient d'être faite</p> <p>A terme, au total :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - plus de 4.000 emplois générés par la construction - plus de 3.200 emplois potentiels générés par l'activité économique - près de 7.000 habitants
4/ Site de la gare de l'Ouest	<p>Projet :</p> <p>Densification et aménagement du terrain en friche aux abords du rail (13 ha)</p> <p>Création d'un espace public de qualité. Mixité fonctionnelle. Valorisation des connections piétonnes Est-Ouest</p>
5/ Le Quartier du Midi	<p>Projet :</p> <p>Réhabilitation de la Gare; Réaménagement et affectation des quadrilatères, prévoyant l'implantation d'un marché qualitatif permanent; Immeuble de logement; Enfouissement du tram dans un tunnel Constitution; Réaménagement de l'intérieur de la gare; Réaménagement du socle de la Tour du Midi ; Réalisation du projet Victor ; Mobilité et travaux publics dans le cadre du schéma directeur de la garde du midi.</p> <p>A terme, au total :</p> <ul style="list-style-type: none"> - près de 3000 emplois générés par la construction ; - plus de 6.000 emplois potentiels générés par l'activité économique ; - près de 3.500 habitants - Construction de 2000 logements
6/ Plan canal	<p>Projets :</p> <p>Nouveau Musée d'art moderne et contemporain; 2.500 nouveaux logements; 7500 emplois (Sanders), Espaces publics; Espace récréatif le long de la voie d'eau; Traversée cycliste et piétonne; projets concernant le pont Picard, le pont Comte de Flandre, le pont de la Porte de Ninove</p>
7/ Site de Tour et Taxis	<p>Projets :</p> <p>370.000 m² dont au minimum 40% de logements; Nouveau parc de 10ha ;</p> <p>A terme, au total :</p> <ul style="list-style-type: none"> - près de 3.500 emplois générés par la construction - plus de 4.000 emplois potentiels générés par l'activité économique

	- 3.500 habitants
8/ Josaphat	Projets : 1.800 nouveaux logements; Zone d'activité économique A terme, au total : <ul style="list-style-type: none"> - plus de 2.400 emplois générés par la construction - près de 1.000 emplois potentiels générés par l'activité économique - près de 4.000 habitants
9/ Zone-levier Delta	Projet : Pôle hospitalier (CHIREC); Entrée de Ville
10/ Zone-Schaerbeek-formation	Projets : Aménagement d'activités économiques et logistiques permettant la reconversion du site Mabru en ensemble fonctionnellement mixte. A terme, au total : <ul style="list-style-type: none"> - plus de 1.000 emplois générés par la construction - plus de 700 emplois potentiels générés par l'activité économique - plus de 7.000 habitants (sur Mabru)
11/ Réhabilitation d'autres sites	Sites visés : site des Casernes d'Ixelles ; Prisons de Saint-Gilles et de Forest ; Ancien site de l'OTAN, réaménagement de places (Schuman, Saintelette, Porte de Ninove, Madou, Louise-Porte de Namur, Place du Miroir.....
12/ Investissements transports en commun et infrastructures	- Vélo: aménagement de 80 km de pistes cyclables - Métro: augmentation de la capacité des lignes 1 et 5, prolongement de Bordet à Albert - Trams: création des lignes de tram 9, 94, 62, 71; construction du dépôt de tram Marconi ; nouveau dépôt de tram sur le Heysel - Parking : investissements pour la création de 8 nouveaux parkings de transit - Tunnels: rénovation tunnels petite ceinture

Objectif 7 : Mise en place d'une réforme fiscale

Description de l'objectif :

Les leviers fiscaux favorables au développement d'activités économiques, à la création d'emploi et l'augmentation du pouvoir d'achat de même que les réformes destinées à simplifier et harmoniser les perceptions et démarches administratives sur le territoire seront analysés en termes d'effet attendus notamment, et intégrés dans le cadre de la réforme fiscale annoncée pour 2017.

La 6^{ème} réforme de l'Etat a considérablement modifié les mécanismes de financement des Régions et des Communautés. Au nom de la logique de responsabilisation, les entités fédérées pourront mener une véritable politique fiscale, une politique adaptée à leurs besoins et nécessités. La Région de Bruxelles-Capitale préparera et introduira une importante réforme fiscale, respectant les objectifs budgétaires d'équilibre durant la législature.

La réforme aura comme objectif de rendre la fiscalité bruxelloise moins complexe, plus juste et plus favorable pour les Bruxellois et les entreprises bruxelloises. Un glissement de la fiscalité sur le travail vers la fiscalité sur le foncier s'effectuera. Par ailleurs, les outils de la fiscalité environnementale seront optimisés et rendus plus justes.

Les chantiers évoqués seront confrontés aux conclusions de la taskforce actuellement chargée de tracer les perspectives de la réforme fiscale de 2017 et composée de l'administration fiscale régionale et d'experts en fiscalité.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre du Budget et des Finances

- Ministres associés :

Ministre de l'Economie, Secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Ministre du Logement et de l'Environnement

- Partenaires :

CES, AFB, BPL, Impulse, SRIB, BFB

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
Une fiscalité économique plus lisible et plus juste, en faveur des PME et TPE	
1. Garantir le maintien et la continuité des entreprises en RBC	Modernisation et simplification de la fiscalité relative aux transferts intergénérationnels d'entreprises et des donations.
2. Spécialisation fiscale en vue d'un soutien renforcé aux PME et TPE	Assouplissement du régime préférentiel applicable aux PME et TPE, notamment dans le cadre de l'élargissement du Fonds de compensation fiscale
3. Lisibilité et harmonisation de la fiscalité économique	Le Fonds de compensation fiscale destiné à assurer l'adhésion des communes, par la contractualisation, à une fiscalité régionale favorable à l'économie et harmonisée à l'échelle du territoire régional sera renforcé quant à ses moyens et quant à ses objectifs. La pression fiscale sur les entreprises bruxelloises au sein des communes sera objectivée par des indicateurs annuels et transparents. Un moratoire sur les règlements-taxes qui annihilent l'emploi sera instauré à l'appui des moyens dégagés.
4. Evaluation de l'impact économique éventuel du « tax-shift »	La majoration du tarif de base du précompte immobilier et/ou une majoration des centimes additionnels au précompte immobilier sur lesquels repose le tax shift envisagé seront évaluées quant à leur impact potentiel sur les PME et TPE et l'évolution de la pression fiscale sur ces entreprises en RBC intégrée à l'analyse qui fondera la réforme, notamment pour les maisons abritant le commerce de leurs habitants
Soutien fiscal à l'économie et à l'investissement	
5. Mesure prise en soutien aux investissements des entreprises	Etudier la possibilité d'exonérer de précompte immobilier – pendant une période limitée de 5 ans maximum – les investissements en « matériel et outillage » qui conduisent à une augmentation du revenu cadastral
6. Interfédéralisation du ruling	Le Gouvernement bruxellois plaidera pour qu'à l'aune des nouvelles compétences fiscales dévolues aux Régions par l'effet de la sixième réforme de l'Etat, celles-ci soient pleinement associées aux décisions du Service des Décisions anticipées instauré au niveau fédéral
7. Association de la Région à des décisions relatives aux régimes spécifiques	Le Gouvernement bruxellois plaidera pour qu'à l'aune de la sixième réforme de l'Etat, les entités fédérées soient pleinement associées aux décisions adoptées par le Ministre des finances Fédéral et les instances fédérales

d'exonérations et d'avantages fiscaux instaurés en soutien à des niches d'activités	concernées, quant aux reconnaissances d'institutions donnant lieu à des exonérations, réductions et avantages fiscaux bénéficiant à des secteurs spécifiques et d'intérêt public, et notamment en matière de promotion des secteurs touristique et culturel, de recherche (dispense de précompte pour les chercheurs), d'institutions à finalité sociale, etc. (p.ex. dons aux institutions culturelles, comité coopératif)
Protection sociale et renforcement du pouvoir d'achat des Bruxellois	
8. Renforcer l'accès à la propriété durable des Bruxellois	Un mécanisme visant à réduire davantage les droits d'enregistrement sera, selon des modalités à convenir, introduit pour l'acquisition du logement où les acquéreurs fixeront leur domicile principal durablement (Réforme fiscale 2017)
9. Réévaluation de la déductibilité fiscale «prêt logement» et réorientation éventuelle aux fins de correspondre aux objectifs de logement du Gouvernement	Une réforme du dispositif sera envisagée sur base des évaluations opérées quant à ce dispositif, notamment au regard des réformes engagées par les deux autres Régions, et dans la perspective d'orientation de ces moyens vers des dispositifs assurant la plus grande efficacité en vue de l'accès au logement en général et à la propriété durable pour tous les Bruxellois

Objectif 8 : Développement du commerce de demain intégré dans la ville

Description de l'objectif :

L'offre commerciale devra répondre aux attentes de ses utilisateurs en termes de proximité, de variété, d'innovation. En lien avec les grandes options qui seront dégagées en matière d'aménagement, le développement d'une offre commerciale de proximité dans les zones résidentielles sera poursuivi. Cet engagement visera également à soutenir le commerce comme pourvoyeur d'emploi des Bruxellois et d'activités économiques développant l'attractivité de la Région.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Ministre de la Propreté publique, Ministre de Mobilité

- Partenaires :

CES, Atrium, BPL, BDU, ABP

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
<p>1/ Définir un modèle commercial dans 10 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la relation entre l'entrepreneur commerçant et le pouvoir public. Intégration de la démarche «bottom-up» en vue de relayer les préoccupations des entrepreneurs du commerce à l'échelle de la Région et de développer avec lui les grands enjeux pour le commerce en Région Bruxelles-Capitale. <p>En parallèle, Atrium constituera une équipe dédiée à la construction et la stimulation des réseaux et association de commerçants sur le terrain afin d'établir une plate-forme d'échange avec les associations de commerçants et établir des plans d'action personnalisés avec celles-ci</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la place des commerces de proximité l'identité commerciale des quartiers. Un Living Lab sera créé par Atrium et Innoviris afin de créer des solutions innovantes au sein des commerces en RBC en vue de répondre aux nouvelles tendances et aux nouvelles formes de commerce (dont l'e-commerce). • Assurer la qualité des conditions de travail dans la transition vers l'e-commerce et l'élaboration de Schémas Prospectifs des Quartiers 2.0. • Valoriser le pouvoir d'achat des navetteurs sur le territoire

2. Amélioration de l'environnement commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation d'objectifs d'amélioration de l'environnement favorables aux commerces (propreté, sécurité, accessibilité) • Retail Street Design : Travail sur l'expression commerciale à l'échelle d'un quartier commerçant (devantures, enseignes, signalétique, lumière etc.) • Direction artistique et scénographie des espaces publics au sein des quartiers commerçants • Identification des identités de quartier et promotion de celles-ci (marketing territorial)
3. Smart Retail City	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation en qualité de vecteur du développement économique, de 3 types : <ul style="list-style-type: none"> - technologique, en ce compris le volet e-commerce - sociétale - par le design de service • Création et développement d'une technologie digitale au service des clients, des commerces et des acteurs publics <p>Développement de centres de distribution urbaine (transfert modal du transport de marchandises, last mile logistics)</p>
4. Simplification et allègement des contraintes urbanistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du COBAT pour simplifier et raccourcir les procédures urbanistiques • A plus long terme, revoir le PRAS pour donner plus de possibilités au développement du commerce de proximité dans les quartiers.

<p>5. Mise en place d'un contrat de gestion avec Atrium.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les missions de l'Agence <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et analyse du secteur sur le territoire régional : développement d'un outil global d'analyse de l'offre et de la demande couplé à une stratégie de développement. - Dynamisme économique : accompagnement des porteurs de projets de l'idée jusqu'à l'implantation • Développement de projets innovants • Exprimer les moyens et outils utiles à la réalisation des objectifs • Instrument juridique • Outil d'exécution d'une politique
<p>6. Elaboration d'un cadastre de l'immobilier commercial</p>	<p>Initier une politique de stimulation de gestion active du foncier commercial privé-public en RBC</p>
<p>7. Définition d'un outil d'aide à la décision politique ayant notamment pour objectif de promouvoir la mixité des fonctions commerciales dans les quartiers et l'équilibre entre la fonction commerciale et les autres fonctions</p>	<p>Réalisation d'un nouveau schéma de développement commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> • La structure de l'offre commerciale • La redéfinition des territoires commerciaux en ville • L'impact des développements des Shopping Centers en périphérie • Une classification des activités commerciales par type de quartier • Une étude des zones de chalandise des quartiers • Des relevés sociodémographiques dans les quartiers • Une étude prospective de développement de l'appareil commercial bruxellois • Des recommandations afin de nourrir la stratégie de démarchage des activités • La définition d'un cadre réglementaire issu du SDC

Objectif 9 : Soutien de la recherche et l'innovation

Description de l'objectif :

Un nouveau Plan régional d'innovation 2015-2020 sera rédigé en concertation avec les acteurs concernés (Conseil régional de la Politique scientifique, Innoviris,...) et le Gouvernement veillera à augmenter graduellement les crédits mis à la disposition d'Innoviris afin de progresser vers l'objectif des 3% du PIB régional consacrés à la R&D.

Comité de pilotage :

- Ministre porteur :

Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique

- Ministres associés :

Ministre-Président, Secrétaire d'Etat chargée de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Partenaires :

CES, Innoviris, Impulse

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Tendre vers 3% du PIB régional consacrés à la R&D, dans la lignée de la stratégie 2020	Augmenter les moyens alloués aux organismes actifs en RDI (Innoviris, CIRB, ...)
	Inciter les entreprises privées à investir dans la recherche et innovation
	Maximaliser la participation aux programmes européens
	Développer l'aspect « innovative Brussels » dans le City Marketing
2. Faciliter les mécanismes d'aides à la recherche et en accroître la notoriété	Élaborer, en étroite concertation avec les acteurs concernés, un nouveau « Plan régional pour l'innovation » (2015-2020)
	Optimiser les mécanismes d'aides (dans le respect du cadre juridique européen) afin qu'ils répondent mieux aux attentes des différentes catégories de bénéficiaires (cfr engagement 4)

	<p>Poursuivre la simplification des procédures administratives et augmenter l'information sur les processus d'attribution des aides</p>
	<p>Accélérer le versement des subsides</p>
	<p>Identifier les collaborations souhaitables avec les autres acteurs publics et privés qui soutiennent les entreprises et notamment les Incubateurs, les Centres Collectifs, les Fédérations, Atrium, Impulse, CityDev, Finance Brussels, ...)</p>
	<p>Renforcer la communication d'Innoviris en profitant de l'intégration du personnel, des moyens et des missions de l'ASBL « Research in Brussels » au sein d'Innoviris</p>
	<p>Multiplier les campagnes de promotion des aides et services offerts par Innoviris aux différents bénéficiaires et notamment aux entreprises</p>
	<p>Permettre l'enrichissement de la base de données et mutualiser les informations sur les bénéficiaires potentiels (y compris à l'intérieur même des Institutions, Universités, ...) et mieux utiliser les Fédérations sectorielles et les partenaires sociaux membres du CES comme relais</p>
<p>3. Faire de Bruxelles «smart city»</p>	<p>Identifier les besoins prioritaires en termes de « smart city » en lien avec les niches de spécialisation intelligente</p>
	<p>Lancer des appels, notamment dans le cadre du programme « co-create », sur des thèmes liés aux « smart cities » lorsque les utilisateurs finaux sont identifiés et mobilisables</p>
	<p>Soutenir les entreprises et organismes de recherche dans leurs démarches pour obtenir des financements européens visant à soutenir les projets « smart cities »</p>
	<p>Réfléchir aux articulations entre les acteurs et les dispositifs qui étudient les spécificités bruxelloises et à la mise en œuvre de leurs recommandations</p>
	<p>Structurer un réseau de référents « smart city »</p>
<p>4. Veiller à l'adéquation des mécanismes d'aides à la réalité de terrain et s'inscrire dans une démarche de spécialisation intelligente</p>	<p>Approfondir la stratégie de spécialisation intelligente de la Région et affiner les niches de développement potentiel, et notamment les secteurs porteurs identifiés dans l'accord de majorité</p>
	<p>Examiner l'opportunité d'ériger la contribution au Bien-être en Ville en critère de spécialisation intelligente</p>

	<p>Prévoir un incitant complémentaire pour les projets qui s'inscrivent dans les niches identifiées, après objectivation de leur appartenance à ces niches</p>
	<p>Affiner les mécanismes d'aides dans le cadre de la révision de l'Ordonnance de 2009 afin qu'ils correspondent mieux aux besoins identifiés</p>
	<p>Augmenter progressivement les budgets destinés aux ASBL, aux Universités et aux Hautes écoles</p>
	<p>Étudier l'opportunité d'augmenter la dotation aux TTO's afin de recruter un ETP dédié aux hôpitaux universitaires</p>
	<p>Mettre sur pied un instrument de pre-seed funding avec la SRIB</p>
	<p>Encourager les démarches d'innovation sociétale et le « responsible research and innovation »</p>
<p>5. Encourager les liens entre les acteurs de la RDI (monde académique, monde associatif, entreprises)</p>	<p>Poursuivre le développement de l'outil des « living labs » (programme « co-create »)</p>
	<p>Encourager les nouvelles méthodes de création et de production industrielle (ex : « fab labs »), notamment dans les secteurs porteurs identifiés dans l'Accord de majorité</p>
	<p>Créer un mécanisme permettant à des chercheurs issus de Hautes Écoles de mener des recherches en entreprises (recherches plus appliquées et ponctuelles que celles menées dans les entreprises dans le cadre du programme « Doctiris »)</p>
	<p>Poursuivre l'élargissement de la portée des « chèques-innovation » à d'autres acteurs</p>
<p>6. Promouvoir les filières d'enseignement et les métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes</p>	<p>Axer davantage nos aides aux associations sur le soutien à l'innovation</p>
	<p>Encourager les partenariats entre les Universités/Hautes écoles et, d'une part, les écoles maternelles, primaires et secondaires et, d'autre part, les entreprises, afin d'assurer la sensibilisation des jeunes</p>
	<p>Mettre sur pied un plan d'action pour la sensibilisation aux sciences et étudier l'opportunité de l'organisation d'une « semaine de la sensibilisation à la RDI »</p>

	Créer des « chèques éducation » (subsides pour des associations menant des activités de sensibilisation à la RDI dans les écoles)
	Élargir l'offre d'animations pour des jeunes (ex. en maison de jeunesse, à l'hôpital, issus de quartiers présentant un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale, ...)
	Promouvoir les stages pour des jeunes Bruxellois au sein des entreprises bénéficiaires d'aides d'Innoviris
	Développer une sensibilisation accrue du public féminin à ces métiers
7. Favoriser les collaborations avec les autres entités du pays et promouvoir l'intégration des acteurs bruxellois dans les programmes européens	Réaliser un screening de tous les mécanismes extra-bruxellois où nous pouvons nous insérer
	Monter davantage de programmes inter-régionaux (cf. Bel-SME)
	Intensifier la participation aux programmes européens grâce à un renforcement des collaborations entre partenaires bruxellois

Objectif 10 : Soutenir l'économie dans les métiers porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois

Description de l'objectif :

Le Gouvernement poursuivra le soutien de l'économie bruxelloise dans des métiers porteurs d'emplois pour la Région, soit en termes de volumes d'activités et d'emplois, en termes d'évolution positive et d'opportunités pour les travailleurs bruxellois, soit encore en termes de choix stratégiques pour Bruxelles, d'évolution de la démographie ou de développement durable.

Dans ce cadre, 8 domaines sont identifiés comme porteurs d'emploi pour les Bruxellois. Les entreprises sociales (issues de l'économie sociale) seront considérées comme des modèles économiques porteurs de manière transversale à ces huit domaines. Les entreprises sociales qui traduisent dans leur projet économique une finalité sociale et un mode de gouvernance démocratique et participatif ont en effet toutes leur place à jouer dans le développement économique bruxellois.

Un environnement favorable sera créé pour que les acteurs existants et de nouveaux acteurs puissent se déployer au-delà de la logique d'insertion socio-professionnelle, de manière à créer des emplois et de la valeur ajoutée ancrée localement, tout en répondant aux besoins des Bruxellois.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Ministre de l'Environnement, Secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique

- Partenaires :

CES, BEE, Impulse, SRIB, IBGE, OIP Tourisme, Innoviris, OBE, IBSA ou futur BBP, CDR concernés

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Objectifs opérationnels
1. Le tourisme, la culture et l'événementiel Pilotage : Ministre-Président, Ministre de l'Economie	Mise en place du nouvel OIP Tourisme
	Structuration des secteurs professionnels de la Culture, du Tourisme et de l'Évènementiel
	Adoption d'une classification des hôtels (les « étoiles »)
	Fixation des conditions d'exploitation des hébergements touristiques (réglementation sur les hôtels, les appartements-hôtels, résidences de tourisme, etc.). Cela vise à assurer une professionnalisation du secteur de l'hébergement touristique
	Mise en place d'un Pôle de compétence emploi-formation sur les métiers du Tourisme, de la Culture et de l'Évènementiel
	Encourager la connaissance et l'utilisation de l'anglais dans les organismes travaillant dans le domaine international

<p>2. Social-santé</p> <p>Pilotage : Ministre de l’Economie et de l’Emploi et Secrétaire d’Etat en charge de la Recherche scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d’un plan e-santé • Développement des filières de formation nécessaires au service aux personnes • Développement de technologies adaptées aux enjeux du vieillissement de la population • Développement d’entreprises actives dans le secteur des sciences de la vie et de la santé • Soutien au cluster lifetech : encourager le dynamisme de la filière et empêcher la délocalisation des entreprises actives dans le domaine de la santé
<p>3. Environnement</p> <p>Pilotage : Ministre de l’Environnement, Ministre de la propreté publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transformer l’économie linéaire en économie circulaire (cfr engagement 3) • Développer les collectes et le traitement des déchets et nettoyage des voiries
<p>4. Economie numérique</p> <p>Pilotage : Ministre de l’Economie, Secrétaire d’Etat à la Recherche scientifique, Secrétaire d’Etat à la transition numérique</p>	<p>Développer l’E-commerce</p> <hr/> <p>Assurer la transition numérique des pouvoirs publics : ouverture du Data régional, création d’un réseau de wifi public en Région bruxelloise, développement d’Irisnet, Fiber to School c’est-à-dire connecter à la fibre optique les sites publics (+ lien avec simplification administrative Engagement 1)</p> <hr/> <p>Développer le Pôle de la connaissance et du numérique : mission de conseil et de partenariat entre les entreprises et les centres de recherche pour le secteur numérique/digital</p> <hr/> <p>Développer la spécialisation intelligente : soutien et développement de clusters et de grappes technologiques via Impulse, dans une logique de partenariat public-privé</p> <hr/> <p>Assurer la transition numérique des travailleurs : soutenir une meilleure adéquation entre les besoins digitaux des employeurs et des travailleurs et demandeurs d’emploi</p> <hr/> <p>Soutenir la transition numérique des entreprises et la création d’entreprises numériques : soutien aux projets innovants et aux nouvelles initiatives visant à développer l’économie numérique à Bruxelles</p>

<p>5. L'économie créative</p> <p>Pilotage : Ministre-Président et Ministre de l'Economie et de l'Emploi</p>	<p>Développer le secteur de la mode et du design : contribuer au développement économique du secteur, via la mise en place des dispositifs de soutien au business développement des industries créatives de la mode et du design, coordonner les aides et les initiatives ainsi que la promotion internationale des créateurs bruxellois, développer le potentiel de formation, de création d'emplois, du soutien à l'activité indépendante et d'innovation sociétale de ces métiers</p>
<p>6. Les métiers de l'industrie</p> <p>Pilotage : Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique</p>	<p>Développer le secteur de l'audiovisuel et du multimédia: identifier les principales difficultés rencontrées par les entreprises du secteur ainsi que les opportunités, permettre l'identification du financement bruxellois à la production audiovisuelle. Développement du Cluster Screen de manière à organiser et développer la filière audiovisuelle bruxelloise et favoriser un ancrage durable à Bruxelles des entreprises du secteur</p> <p>Créer le Pôle de compétences emploi-formation pour les métiers de l'industrie technologique</p> <p>Lister les difficultés rencontrées par le secteur en matière d'évolution des grappes de métiers pour envisager les solutions (plan d'actions) à proposer au CBCES</p> <p>Conclure une convention-cadre entre le secteur et le Gouvernement régional en matière de valorisation du capital humain et développement sectoriel (technologies renouvelables, gestion pollutions...)</p> <p>Renforcer les démonstrations « métiers » techniques, notamment au sein de l'enseignement (technique) afin de susciter l'entrée des jeunes dans ces métiers et/ou le développement de filières enseignement-formation pour les demandeurs d'emploi</p> <p>Dans ce contexte, le Gouvernement élaborera un plan d'action industriel</p>
<p>7. Les métiers de bouche (horeca et industrie agro-alimentaire)</p> <p>Pilotage : Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'emploi</p>	<p>Faire redécouvrir aux Bruxellois les métiers de l'alimentation (boucher, boulanger, ...) et de l'horeca (cuisine, salle, réception,...) ainsi que les métiers techniques du secteur agro-alimentaire (démonstrations, visites, ...)</p> <p>Envisager la transformation du CDR Horeca Be Pro en Pôle de compétences emploi-formation</p>

	<p>Mener des expériences de « parcours de métiers » dans certains segments du secteur horeca afin d’attirer et de garder les jeunes dans le secteur</p>
	<p>Lister les difficultés rencontrées par les 2 secteurs en matière d’évolution des grappes de métiers pour envisager les solutions (plan d’actions) à proposer au CBCES</p>
	<p>Conclure une convention-cadre entre les 2 secteurs et le Gouvernement régional en matière de valorisation du capital humain et développement sectoriel (approvisionnement local, produits alimentaires artisanaux)</p>
<p>8. Les métiers du Patrimoine</p> <p>Pilotage : Ministre-Président</p>	<p>Etude analytique et transversale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les retombées économiques générées par les activités patrimoniales en collaboration avec l’IBSA et Actiris • Pour objectiver les retombées financières et d’emplois générées par le secteur du patrimoine <p>Communication / information et image :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer l’image des métiers manuels souvent perçus comme des seconds choix • Informer les élèves, leurs parents et les professeurs ainsi que le grand public sur l’importance, l’intérêt et l’attrait de ces métiers <p>Sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et diversifier les modules « métiers » des Classes du Patrimoine et de la Citoyenneté, • Réorganiser les différents projets pédagogiques qui traitent des métiers, afin d’éviter d’éparpiller les actions et les subsides

	<p>Professionalisation :</p> <p>Ce volet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• le soutien• l'accompagnement• l'aide à l'embauche• la formation continue pour les professionnels• le soutien aux entreprises <p>Cela nécessite notamment le développement du poste «Facilitateur ou médiateur des métiers du patrimoine » créé au sein du centre urbain</p>
--	--

SIGNATURES

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

Rudi VERVOORT,

Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique

Didier GOSUIN,

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente

Guy VANHENGEL,

Ministre chargé des Finances, du Budget et des Relations extérieures

Céline FREMAULT,

Ministre chargée de l'Environnement, de l'Energie et du Logement

Pascal SMET,
Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Fadila LAANAN,
Secrétaire d'Etat chargée de la Recherche scientifique et de la Fonction
publique

Cécile JODOGNE,
Secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur

Bianca DEBAETS,
Secrétaire d'Etat chargée de l'Informatique, de la Transition numérique et de
l'Egalité des Chances

Pour les priorités partagées :

Pour les organisations représentatives des employeurs et des classes moyennes :

CBENM

Michel MICHIELS

BECI

Olivier WILLOCX

UCM

Michèle LAHAYE

UNIZO

Anton VAN ASSCHE

Pour les organisations représentatives des travailleurs :

CGSLB

Philippe VANDENABEELE

CSC

Paul PALSTERMAN

FGTB

Philippe VAN MUYLDER